

*Facteurs socioéconomiques de  
l'inclusivité d'une pratique sportive*

*Socioeconomic factors of inclusiveness  
in sports practice*

JEAN-PIERRE GAREL

Chercheur associé au laboratoire Cultures-  
Éducation-Sociétés (université de Bordeaux)

**Résumé**

L'inclusivité d'une pratique sportive pour des personnes en situation de handicap est questionnée à partir de quatre de ses facteurs intriquant des dimensions sociales et économiques : le regard sur le handicap, l'adaptation de l'activité sportive, le revenu personnel et le lieu d'habitation. Enfin, l'article met en avant l'intérêt de politiques publiques adaptées à la diversité des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap.

**Abstract**

The inclusiveness of a sporting practice of people with disabilities is questioned based on four of its factors involving social and economic dimensions : the view on the disability, the adaptation of the activity practiced, personal income and dwelling place. Finally, the interest of public policies open to the diversity of needs and expectations is underlined.

**F**réquemment revendiqué, le caractère inclusif d'une pratique sportive ne va pas de soi. En effet, dès lors qu'un accent excessif est mis sur la compétition, elle peut exclure les individus jugés trop peu performants. Par ailleurs, il faut préciser le sens du terme inclusion. Dans le champ du handicap, tantôt on entend par là le fait que des personnes en situation de handicap (PSH) partagent avec des valides une même activité dans un espace-temps commun, tantôt on met en avant l'égalité des droits, en l'occurrence le droit d'accès effectif à une pratique sportive dans le contexte de son choix, de mixité handi-valide ou non. C'est ce dernier sens que nous retiendrons ici. Nous considérerons quatre facteurs de l'inclusivité de la pratique sportive qui lient des dimensions sociales et économiques : le regard sur le handicap, l'adaptation de l'activité sportive, le revenu personnel et le lieu d'habitation.

### *Le regard sur le handicap*

Le sport aurait des vertus inclusives, notamment les Jeux paralympiques parce qu'ils contribueraient à changer le regard sur le handicap en éclairant des possibilités insoupçonnées, à l'inverse des stéréotypes dévalorisants attachés aux PSH. Œuvrent-ils effectivement dans ce sens ? La réponse est nuancée, car l'identification des PSH aux athlètes exceptionnels mis en lumière ne va pas de soi. Ils ne présentent en effet que la face la plus attractive du handicap pour les médias, par la mise en scène de performances étonnantes et de corps qui s'inscrivent généralement dans les canons de la séduction, y compris avec des prothèses.

En fait, de multiples figures du handicap sont laissées dans l'ombre. Nombre d'entre elles, invisibles (déficience auditive, trouble psychique comme la schizophrénie, etc.), ne

sont pas représentées. Ensuite, bien des athlètes avec des déficiences motrices très lourdes sont absents, alors que certains d'entre eux ont été engagés dans les coupes d'Europe et du monde de foot-fauteuil électrique – parasport non retenu aux Jeux paralympiques. Enfin, ceux avec une déficience intellectuelle constituaient moins de 5 % des sportifs paralympiques aux Jeux de Tokyo, en 2021, et ils ne sont que 6 parmi les 237 parasportifs français sélectionnés aux Jeux de 2024.

Le regard sur le handicap peut s'apprécier à partir de la place du parasport dans les médias audiovisuels français. Si la couverture des Jeux paralympiques a crû de manière significative au cours de la dernière décennie, la médiatisation du parasport en-dehors de cette période demeure très faible : 2,2 % de l'offre globale d'information sportive en années paralympiques, pour à peine 1 % en moyenne le reste du temps selon l'Arcom (2023). Ayant visionné les émissions de télévision sportive au troisième trimestre de 2023, l'Arcom constate que les parasportifs donnés à voir sont majoritairement porteurs d'une déficience motrice. Elle note « une visibilité quasi nulle des handicaps mentaux malgré les Global Games, la plus importante compétition internationale », qui s'est tenue à Vichy à cette période pour les sportifs de haut niveau avec une déficience intellectuelle, dont certains porteurs d'une Trisomie 21, ou présentant un trouble du spectre de l'autisme. La France s'est pourtant classée première au nombre de médailles parmi une soixantaine de pays. On peut penser que l'absence de certains sportifs aux Jeux et dans les médias n'est pas étrangère à leur image peu valorisée dans le grand public et éloignée des intérêts du *sport business* qui se doit d'attirer les téléspectateurs et les recettes publicitaires au profit de France Télévisions et d'entreprises multinationales ou nationales. Sont majoritairement mis en avant des athlètes présentés comme résilients, inspirants,

héroïques, voire surhumains (Marcellini, 2015), capables de raconter leur parcours de vie, part importante du temps consacré au parasport dans les médias selon l'Arcom.

Quant à l'héritage attendu des Jeux paralympiques en termes d'accroissement durable de la pratique sportive des PSH, les exemples des précédents Jeux ne montrent pas d'effet probant sur le plus grand nombre (Richard *et al.*, 2020). Cela est cohérent avec l'absence de preuve d'un ruissellement du sport d'élite sur les pratiques sportives de la population générale. Dans leur article, Rémi Richard et ses co-auteurs mentionnent (p. 45) des études selon lesquelles le financement du parasport à la suite des Jeux paralympiques en Australie (2000) et en Chine (2008) a surtout bénéficié au sport de haut niveau. À la suite des Jeux de Londres, c'est aussi le parasport de haut niveau qui a été favorisé par les pouvoirs publics et qui a progressé (Brittain, 2017). Les États en font en effet un instrument de *soft power* en utilisant les compétitions internationales pour affirmer leur puissance et leur influence.

### *L'adaptation de l'activité sportive*

La nécessité d'adapter les activités proposées aux PSH est avancée par le CESE (Conseil économique, social et environnemental) dans son avis sur le développement du parasport en France (2023). Il note que les clubs et les associations sportives ont eu tendance à privilégier les activités compétitives et leurs membres les plus performants. Se fondant sur des rapports, des enquêtes et des auditions, il en appelle à un changement de culture favorable à un sport plus inclusif, adapté au genre, à l'âge et à toutes les singularités et qui comprendrait des activités à distance de la compétition. Si le secteur marchand est prompt à investir le marché du

bien-être, les fédérations sportives, notamment multisports, peuvent, à côté de leurs activités traditionnelles, répondre à des attentes émergentes, en particulier celles de pratiques partagées handi-valides qui n'excluent pas une compétition adaptée et une recherche de performance à la mesure de chacune et chacun ; et dans la convivialité.

L'adaptation des activités est trop souvent obérée par le manque de sensibilisation et de formation des acteurs du monde sportif. Ce point est développé par le CESE et dans le rapport de la Défenseure des droits sur « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture » (2023). La question de la formation se pose aussi dans les établissements spécialisés financés par le ministère de la Santé et, localement, par les Agences régionales de Santé. Ils n'ont pas de budget dédié à la pratique des activités physiques et sportives, et un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (2023) mentionne qu'une majorité d'entre eux ne disposent pas d'éducateurs sportifs au sein de leurs équipes pour intervenir auprès de jeunes en situation de handicap. Quant aux enseignants chargés de l'Éducation physique et sportive (EPS) à l'école ordinaire, qui jouent un rôle crucial pour insuffler une culture sportive, ils sont confrontés à un nombre croissant de ces jeunes – 436 000 à la rentrée 2022 contre près de 100 000 en 2006 (Vie publique, 2024) –, alors que leur formation dans ce domaine est insignifiante.

### *Le revenu personnel*

Les ressources financières des athlètes de haut niveau contribuent à leurs performances au point que les moins riches peuvent être exclus. On peut penser que l'absence de représentants de pays ne faisant pas partie du

top 20 des nations les plus riches lors des finales des 100 m hommes et femmes, à Londres, catégorie T 42 (amputation d'une jambe au-dessus du genou ou handicap comparable, qui implique souvent l'achat d'une prothèse coûteuse), est liée à un financement insuffisant. Par ailleurs, les paralympiens ont en général des revenus inférieurs à ceux des Olympiens, car leur plus faible médiatisation génère moins de *sponsoring*, ce qui rend plus difficile la qualification et la préparation pour les Jeux.

La pratique sportive de tous et toutes n'échappe pas aux difficultés financières. L'inscription à un club sportif ou l'abonnement à une structure privée, l'équipement nécessaire ainsi que le transport vers le lieu de pratique peuvent entraîner des frais trop élevés. Cet obstacle financier est d'autant plus important que le niveau de vie des PSH laisse à désirer. En effet, une enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (2020) montre qu'un quart d'entre elles, âgées de 15 à 59 ans, vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian, contre 14,1 % des personnes valides de la même tranche d'âge.

Certes, il existe des aides. Ainsi, le Pass'Sport, dont les crédits diminuent de 15 % en 2024, permet de bénéficier, sous conditions, d'une déduction de 50 euros au moment de l'inscription à un club affilié à l'une des 117 fédérations sportives éligibles. Alors qu'il permet désormais d'adhérer à une structure de loisirs sportifs marchands en sont exclues les fédérations scolaires, fortes d'environ 2,5 millions d'adhérents. Le ministère chargé des sports considère que le Pass'Sport pourrait cette année concerner environ 1,5 million de jeunes. Malheureusement, tous ceux qui sont en situation de handicap ne pourront pas l'obtenir, car ils doivent bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé dont le taux

d'incapacité requis est tel que tous ceux dont le handicap est reconnu administrativement n'y ont pas droit.

### ***Le lieu d'habitation***

Selon le lieu où elle habite, une PSH accède plus ou moins facilement à une pratique sportive, faute d'équipements sportifs adaptés. Les lois de décentralisation ont conféré un rôle important aux collectivités territoriales pour le financement du sport, tout en les laissant libres d'investir ou non dans ce domaine ; d'où des inégalités entre elles. Selon le CESE, les quartiers populaires et les zones rurales sont souvent moins bien pourvus en équipements sportifs et en activités sportives que les quartiers dits « aisés », et les territoires présentant des taux de pauvreté et de chômage largement supérieurs à la moyenne nationale connaissent un important déficit d'équipements.

Dans un contexte budgétaire où les contraintes sont accentuées par une politique de réduction des déficits publics, les collectivités territoriales sont sollicitées pour financer les clubs et associations sportives accueillant, ou appelés à accueillir, des PSH, ainsi que pour satisfaire à la demande croissante d'une pratique libre dans des espaces naturels ou urbains ; par exemple pour le *street workout* pour lequel des fabricants proposent des appareils adaptés, mais à un coût élevé.

Par ailleurs, suite aux 10 milliards d'économies décidés par le Gouvernement sur les dépenses de l'État en 2024, 50,5 millions d'euros de crédits sont annulés pour le ministère des Sports et des JOP. La préparation des Jeux n'a pas été affectée, à l'inverse des politiques publiques en faveur du sport comme le dispositif « cours d'écoles actives et sportives » (Bayeux, 2024) consistant à les doter d'équipements ou

matériels sportifs en s'appuyant sur le « guide du design actif », dont le premier principe avancé est « mixité et inclusion ».

### **Conclusion**

Pour être inclusive, la pratique sportive des PSH doit franchir les obstacles socioéconomiques qui l'entravent : certaines figures du handicap sont peu ou pas visibles dans les médias, sans doute en raison de la faible rentabilité économique de leur exposition ; l'adaptation de l'activité sportive nécessite davantage de moyens, en particulier pour former le personnel encadrant ; le revenu des PSH, en moyenne inférieur à celui des valides, peut peiner à subvenir au coût d'une pratique sportive renchérie par les exigences de besoins particuliers, et aussi ne pas suffire à une pratique de haut niveau pour les plus performants, faute de *sponsoring* ; le lieu d'habitation place les individus dans des situations inégales selon les territoires, plus ou moins bien dotés en équipements sportifs accessibles et adaptés. Dans ce cas comme dans d'autres apparaît l'importance de politiques publiques ouvertes à la diversité des besoins et des attentes.

### **Bibliographie**

ARCOM (2023), *La représentation du parasport dans les programmes télévisés*, URL : <https://www.arcom.fr/se-documenter/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/la-representation-du-parasport-dans-les-programmes-televises>.

BAYEUX P. (2024), « L'ANS met en coup de rabot sur le financement des cours d'écoles actives et sportives. », *Décideurs du sport*, URL : <https://patrickbayeux.com/actualites/lans-met-en-coup-de-rabot-sur-le-financement-des-cours-decoles-actives-et-sportives/> (consulté le 19 octobre 2024).

- BRITAIN I. (2017), « Les retombées positives des Jeux paralympiques de Londres ont été balayées. », *Magazine Faire face*, URL : <https://www.faire-face.fr/2017/11/10/retombees-paralympiques-londres-balayees/> (consulté le 19 octobre 2024).
- CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2023), « Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous », Avis de la communication éducation, culture et communication, URL : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/developper-le-parasport-en-france-de-la-singularite-luniversalite-une-opportunite-pour-toutes-et-tous>.
- DRESS (2020), « L'aide et l'action sociales en France. », Panoramas de la Dress.
- RICHARD R., A. MARCELLINI, A. SAKIS PAPPUS, H. JONCHERAY et S. FERREZ (2020), « Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap », *Movement & Sport Sciences, Science & Motricité*, n° 107, p. 41-52.
- INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES ET INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE (2023), « Mise en œuvre de 30 minutes d'activités physiques quotidiennes dans les établissements pour enfants en situation de handicap. », Rapport, URL : <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/mise-en-uvre-de-30-minutes-d-activit-s-physiques-quotidiennes-dans-les-tablissements-pour-enfants-en-situation-de-handicap--6062.pdf>.
- MARCELLINI A. (2015), « Représentations médiatiques des sportifs handicapés. », *Revue Contrepied*, n° 12, p. 34-35.
- VIE PUBLIQUE (2024), « Quelle inclusion scolaire pour les élèves et étudiants handicapés ? », URL : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/21890-quelle-inclusion-scolaire-pour-les-eleves-et-etudiants-handicapes> (consulté le 19 octobre 2024).